

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006 et (UE) 453/2010

1316 Éthylèneglycol

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dénomination:
Éthylèneglycol

CAS: [107-21-1]

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

C/Garraf 2

Polígono Pla de la Bruguera

E-08211 Castellar del Vallès

(Barcelona) Espagne

Tel. (+34) 937 489 400

e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 4

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xn Nocif

R22

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

2.3 Autres dangers:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

Dénomination: Éthylèneglycol

Formule: CH₂OHCH₂OH M.= 62,07 CAS [107-21-1]

Numéro CE (EINECS): 203-473-3

Número d'indice CE: 603-027-00-1

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119456816-28-XXXX

4. Premiers secours**4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin. Lavage d'estomac.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Ne sont pas connues.

5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Conseils aux pompiers:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Sans indications particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur.

Température de stockage recommandée: Température ambiante.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Contrôles de l'exposition:**

Sans indications particulières.

8.2 Paramètres de contrôle:

VLA-EC: 40 ppm = 104 mg/m³ résorption dermique VLA-ED: 20 ppm = 52 mg/m³ résorption dermique

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés latex néoprène nitrile PVC

8.5 Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide

Couleur: incolore

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: -12 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 198 °C

Point d'éclair: 111 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité: 15,3 % (v) / 3,2 %(v)

Pression de vapeur: 0,06 hPa (20 °C)

Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

(20/4) 1,114 g/ml

Solubilité: miscible avec de l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité: 410 °C

Température de décomposition: N/A

Viscosité cinématique: N/A

Viscosité dynamique:

N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.2 Matières incompatibles:

Aluminium. Chromyle chlorure. Hydroxydes alcalins. Acide perchlorique. Agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Stabilité chimique:

Hygroscopique. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique

11.1 Toxicité aiguë:

LD L0 oral man : 398 mg/kg

LD L0 oral hmn : 786 mg/kg

LD50 oral rat : 4.700 mg/kg

LD50 skn rbt : 9.530 mg/kg

TC L0 inh man : 10000 mg/m³

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations Risque d'absorption cutanée. Par contact oculaire: Irritations Par ingestion: anxiété effets sur le système nerveux central Effets systémiques: Après une période de latence: fatigue ataxie (troubles de la coordination motrice) perte de connaissance problèmes rénaux D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

- Test EC50 (mg/l):

Protozoaires (E. sulcatum) EC0 >10000 mg/l

Classification : Tox. ou peu tox.

Crustacés (Daphnia Magna) 10000 mg/l

Classification : Tox. ou peu tox.

Poissons (C. auratus) 5000 mg/l

Classification :

Tox.

Organismes aquatiques

Classification : Fort. tox.

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) 650 mg/l

Classification :

Fort. tox.

Bactéries (Ps. putida) EC0 10000 mg/l

Classification :

Tox. ou peu tox.

Algues (Sc. quadricauda) EC0 >10000 mg/l

Classification : Tox. ou peu tox.

- Milieu récepteur:

Risque pour le milieu aquatique

Bas

Risque pour le milieu terrestre

Bas

- Observations:

Composé non écotoxique si la concentration du déversement n'est pas très forte.

12.2 Persistance et dégradabilité :

- Test:

DBO5 = 0,81 g/g DBOD38D% ThOD/5d

DCO = 1,29 g/g

- Classification sur dégradation biotique:

ThOD 1,26 g/g

DBO5/DCO

Biodégradabilité

Elevée, plus de 1/3

- Dégradation abiotique selon pH:

- Observations:

Produit facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

- Test:

- Bioaccumulation:

Risque

- Observations:

Produit non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets néfastes:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R22 Nocif en cas d'ingestion.
Phrases S:	

Version et date de révision: 4 15.09.2011

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

